

Paris, le 28 septembre 2015

Entendue par le Premier ministre, l'ANEM salue l'engagement du gouvernement pour la montagne et souhaite que le projet de loi dédié soit rapidement à l'ordre du jour

A l'issue de la réunion du Conseil national de la montagne qui s'est tenu à Chamonix le 25 septembre sous la présidence du Premier ministre Manuel VALLS, Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, président de l'Association nationale des élus de la montagne, et Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, secrétaire générale:

- se félicitent que le gouvernement reprenne à son compte l'essentiel des mesures proposées par les députées Annie GENEVARD et Bernadette LACLAIS, *pour un pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne,*
- approuvent l'annonce d'une nouvelle feuille de route pour le gouvernement dans ce but,
- soulignent des avancées sur l'Internet et la santé, mais trop peu sur les dotations aux communes et l'agriculture de montagne pourtant en grande difficulté,
- saluent cet engagement positif qui devrait être concrétisé par un projet de loi spécialement dédié à la montagne, comme en 1985.

Avec la réforme territoriale quasi permanente depuis 2008, dont le fil conducteur est la loi du nombre, c'est la visibilité de la montagne qui est atteinte. Laurent WAUQUIEZ et Marie-Noëlle BATTISTEL demandent que l'acte II apporte une reconnaissance réelle à la montagne, notamment dans les instances « ordinaires » de la gouvernance territoriale. La reconnaissance de sa spécificité doit s'appliquer aussi bien dans l'exercice de la démocratie locale, au quotidien, que dans les finances et dans tous les autres secteurs de la vie en montagne qu'il s'agisse de services publics, d'économie, de tourisme, de travail saisonnier, de couverture numérique ou d'aménagement du territoire...

Un projet de loi rapidement à l'ordre du jour du Parlement, comme le réclame de façon constante l'ANEM, qui a été entendue par le Premier ministre, apportera la cohérence nécessaire pour rendre gouvernables ces territoires très spécifiques.

[Lire le communiqué au format PDF](#)

Contact : Pierre BRETEL, tél. 01.45.22.17.59 - courriel : dganem-pierre.bretel@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 12 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.